

# Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2014

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mille quatorze, le dix sept décembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, Mme GUENOT Lucienne,  
M. HUMBERT Nicolas, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M.PAGET Olivier.

Absents excusés : Mme COSTILLE Brigitte, M. GIRINAL Jean Marc, M. LAMIDIEU Lionel.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Madame Lucienne GUENOT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2014 n'ayant pas donné lieu à remarques à été validé.

\*\*\*\*\*

### **1/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU RUE DE LA MAIRIE SUITE A APPEL D'OFFRES :**

La date limite de l'appel d'offres était fixée au 17 décembre. 14 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Les propositions de prix sont majoritairement inférieures au devis estimatif. Les offres sont évaluées à partir de 2 critères : le prix et la qualité technique. L'agence départementale d'INGENIERIE 70 nous communiquera très prochainement son évaluation par rapport à la qualité technique des offres. Le choix de l'entreprise sera fait dès réception des ces informations.

### **2/ EXAMEN DE L'ACCORD CADRE PROPOSE PAR LE CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE :**

Après débat, le Conseil se dit favorable au lancement d'une étude complémentaire réalisée par un cabinet ayant la compétence « paysagiste » mais préalablement le Conseil souhaite connaître le coût de ce type d'étude. Par ailleurs, le Conseil autorise le maire à constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR ( Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet global d'aménagement de la Grande rue. Le dossier doit être transmis à la préfecture le 15 janvier au plus tard.

### **3/ DETERMINATION DU SOMMAIRE DU BULLETIN MUNICIPAL :**

Compte tenu de l'ouverture très prochaine du site internet de la commune, le conseil opte pour un bulletin allégé : 5 à 6 pages au maximum.

Après débat, les rubriques pourraient être les suivantes :

- . Présentation de l'équipe municipale,
- . Les échos du Conseil,
- . Les travaux réalisés et les projets à venir,

- . Le budget communal,
  - . la forêt,
  - . L'état civil,
  - . Les renseignements utiles,
  - . La parole aux associations.
- La distribution toutes boîtes est prévue au plus tard à la mi-février.

#### **4/ LANCEMENT DU SITE INTERNET :**

Quelques rubriques restent à rédiger.

L'annonce du lancement sera faite au cours de la cérémonie des vœux pour un lancement effectif tout début janvier 2015.

#### **6/ ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE :**

L'unité de gestion cynégétique a adressé un chèque de 120€ à la mairie en remerciement notamment du prêt de la salle lorsque cette association organise des réunions. Le Conseil autorise le maire à encaisser ce chèque au profit de la commune.

#### **7/ QUESTIONS DIVERSES :**

##### 7.1 Travaux au château d'eau :

le remplacement des ballons, de l'installation électrique, du système de javellisation doit être envisagé à moyen terme. Un premier devis a été demandé, d'autres devis sont en attente. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR sera adressé à la préfecture.

7.2 La SAFER a lancé une procédure de rétrocession d'une parcelle située sur le territoire de la commune lieu-dit Les Vians Mayes cadastrée A 243 d'une superficie de 20a 42ca. L'avis de rétrocession est affiché aux panneaux d'affichage communaux. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cet avis.

7.3 Renouvellement du bail concernant la parcelle cadastrée section AB « Le Vernois » d'une superficie de 89ca à l'indivision HECHINGER (cf. compte rendu de la réunion du conseil du 24 juin 2014) :

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de renouveler le bail pour une durée de 6 ans, en incluant une clause restrictive (résiliation d'office si le projet d'aménagement de la Grande rue nécessitait d'empiéter sur cette parcelle). Le prix de location est fixé à 20€ par an.

##### 7.4 Eclairage public : lampadaires endommagés :

Le maire informe le Conseil que l'entreprise MILLERET chargée de remplacer les ampoules défectueuses, a signalé que 2 lampadaires ( rue de la Fontaine et rue de l'Abreuvoir) étaient hors d'usage. On peut penser que l'incident lié au changement du transformateur électrique rue du Vernois, est à l'origine de ces dégâts. Le Conseil mandate le maire pour effectuer une déclaration de dégâts auprès d'ERDF et obtenir une indemnisation.

##### 7.5 Demandes de subvention émanant d'associations :

Le maire fait part au Conseil de la réception de 2 demandes de subventions émanant de l'ADAPEI et de la Prévention routière. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à ces demandes.

7.4 Didier MAGNIN fait un compte-rendu succinct de la réunion du Conseil communautaire du 15 décembre : les tarifs des activités périscolaires augmenteront de 1% au 01 janvier 2015 - la CCPR engage des travaux de mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les locaux gérés par la CCPR : le montant de ces travaux est de l'ordre de 900 000€ - Une réunion de lancement des travaux pour la réalisation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est fixée au 14 janvier 2015.

**Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 27 janvier à 20H00.**